

**RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL  
sur le Postulat Philippe Vuillemin et consorts –  
La muséographie vaudoise doit se partager entre plusieurs sites remarquables du Canton  
(18\_POS\_053)**

**Texte déposé**

*Dans le Dictionnaire Géographique de la Suisse de 1902, il est dit : « Pour qui vient du Nord, et ne connaît l'Antiquité que par des livres ou par les collections artificielles des grands musées, la visite d'Avenches, où musée et terrain ne forment qu'un tout et se complètent et se vivifient l'un l'autre, est une vraie révélation. C'est le premier contact avec l'Antiquité ».*

*Bien que le canton héberge plusieurs musées romains, le site d'Avenches est reconnu bien au-delà de ses frontières comme étant un lieu de première importance en matière de connaissances de l'Antiquité romaine. Mais Avenches, c'est aussi l'évêque Marius qui va faire la transition entre le monde antique et le haut Moyen-Âge en se déplaçant à Lausanne, même si jusque vers le X<sup>e</sup> siècle, la région Avenches-Payerne est un centre politique important.*

*Avenches demande depuis de nombreuses années à pouvoir héberger un ensemble muséographique de qualité, dans un bâtiment idoine, mettant en valeur la période suggérée ci-dessus.*

*Un excellent exemple est le musée romain-germanique de Cologne, si bien réalisé que, par exemple, ses dizaines de lampes à huile qui pourraient lasser, fascinent.*

*Le présent postulat demande au Conseil d'Etat de donner au Grand Conseil au travers d'un rapport, sa vision en matière muséologique pour mettre en évidence l'Histoire antique, mais pas seulement, de notre canton, à Lausanne comme ailleurs, mais aussi plus précisément à Avenches qui deviendrait ainsi un vrai pôle cantonal, national, voire international en la matière, par la construction d'un bâtiment rassemblant « antiquité et terrain ».*

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Philippe Vuillemin  
et 57 cosignataires*

*Sur recommandation unanime de la commission parlementaire chargée de l'examiner et qui a siégé le 27 août 2018, le Grand Conseil a renvoyé ce postulat au Conseil d'Etat lors de sa séance plénière du 10 septembre 2019.*

# RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT

## 1. Préambule

L'accès à la culture et au patrimoine fait partie du Programme de législature 2017-2022 du Conseil d'Etat, lequel prévoit d'ambitieux plans destinés à élargir l'offre culturelle, dont notamment un projet de réorganisation des espaces du Palais de Rumine et des institutions qui l'occupent à la suite du départ du Musée cantonal des Beaux-Arts ou encore la coordination entre les sites et musées romains avec comme point fort le renforcement d'Avenches.

Le nombre de projets architecturaux planifiés, en cours de réalisation ou sur le point d'aboutir démontre une volonté politique forte : celle de préserver et de mettre en valeur le patrimoine, lequel constitue la mémoire et l'identité du Canton.

Aussi, la vision du Conseil d'Etat pour mettre en évidence l'histoire antique du Canton se traduit-elle en plusieurs points décrits ci-après.

## 2. Site et musée romains d'Avenches (SMRA)

### 2.1 Construction d'un nouveau Musée romain

En termes d'infrastructures, le Musée romain d'Avenches est le plus ancien au sein du Canton de Vaud. Il est placé, notoirement à l'étroit, dans les mêmes murs, dans la tour médiévale de l'Amphithéâtre, depuis 184 ans (sa création remonte en effet à 1838). Depuis plusieurs décennies, cette situation ne permet plus de rendre compte de l'importance de la ville antique d'*Aventicum*, et encore moins de l'ampleur et de la qualité des collections conservées. L'enjeu prioritaire consiste ainsi à réaliser un musée et un centre de recherches archéologiques de portée nationale à Avenches, ancienne capitale de l'Helvétie romaine. Alors que le musée était auparavant géré par une fondation, l'Etat de Vaud en a repris la gestion et le personnel en 2014, démontrant l'importance qu'il lui accorde. C'est ainsi devenu un musée de site formellement « cantonal », et mentionné à ce titre dans le règlement d'application de la loi du 8 avril 2014 sur le patrimoine mobilier et immatériel (RLPMI, BLV 446.12.1). A noter que le personnel sur le site est rattaché à la division archéologie de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) pour les fouilles et au Service des affaires culturelles (SERAC) pour les collections et les expositions.

Un rapport de programmation avait été établi en 2013 et le choix du site déterminé, en marge de la promenade archéologique, vers le théâtre romain. Le projet de construction d'un nouveau musée a été repris en 2019 et un crédit d'étude a été obtenu auprès du Grand Conseil début 2020 pour réaliser un plan d'affectation cantonal. En octobre 2020, un deuxième crédit d'étude a été alloué pour financer les études de mise à jour du rapport de programmation de 2013, ainsi que celles de faisabilité du nouveau Musée romain d'Avenches. Ces dernières permettront, dans le cadre d'un troisième crédit d'étude, de rédiger le cahier des charges du concours d'architecture qui sera lancé parallèlement à la réalisation du plan d'affectation cantonal.

Ces trois étapes, dont deux sont en cours et la troisième planifiée pour 2022, sont les préalables nécessaires au projet de nouveau Musée d'Avenches qui, si le calendrier prévisionnel est respecté, devrait ouvrir ses portes à l'horizon 2028.

## 2.2 Transformation du nouveau Musée romain

Le nouveau Musée romain, musée de site, regroupera dans un seul bâtiment des salles d'expositions permanentes et temporaires, des espaces de médiation, les locaux des archéologues qui mènent les fouilles à Avenches et de ceux qui assurent la gestion des collections, un laboratoire de conservation-restauration, une bibliothèque, des locaux pour les archives et un dépôt pour le mobilier archéologique ainsi que des espaces publics et culturels. L'exposition permanente couvrira une surface d'environ 2000 m<sup>2</sup> et les expositions temporaires se déploieront dans un espace modulable d'environ 400 m<sup>2</sup>.

Le nouveau Musée romain d'Avenches s'inscrira pleinement dans la stratégie d'élargissement de l'offre culturelle du Canton de Vaud et permettra une meilleure mise en valeur du site antique et de ses monuments. Capitale des Helvètes, véritable phare et plus grand site archéologique de Suisse, Avenches bénéficiera d'un outil moderne et adapté à tous les publics pour présenter ses riches collections, raconter l'histoire de la ville antique et servir de porte d'entrée pour une promenade archéologique reliant les différents monuments.

## 3. Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (MCAH)

Si les SMRA se concentrent sur le riche site archéologique d'Avenches, ce n'est pas le seul musée cantonal vaudois d'archéologie. En effet, à Lausanne, le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (MCAH) restaure, conserve, étudie et valorise les collections cantonales, de toutes les périodes, du Paléolithique à nos jours. Il est situé au sein du Palais de Rumine, lequel bénéficie aujourd'hui d'un crédit d'études qui, à la suite du départ du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) sur le site de Plateforme 10, permettra notamment de redéployer les offres au public des musées cantonaux et de la bibliothèque cantonale et universitaire.

La présence de deux musées cantonaux d'archéologie, l'un, de site, consacré à l'Antiquité, et l'autre couvrant l'ensemble du territoire et dédié à toutes les périodes, avec chacun des équipes scientifiques et de conservation-restauration, est unique en Suisse. Elle est due à la grande richesse du sous-sol et des monuments, mais aussi à l'existence d'un poste d'archéologue cantonal dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, là aussi une première suisse. Ce souci apporté aux vestiges du passé lors de la modernisation du territoire aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles a largement contribué à l'enrichissement de ces deux musées, qui collaborent par ailleurs étroitement.

## 4. Autres lieux dédiés au patrimoine archéologique

Le Canton de Vaud se distingue de plus avec le concept de « Musée reconnu », lequel attribue un statut particulier aux musées non cantonaux qui conservent des collections archéologiques cantonales.

Si tous les vestiges archéologiques appartiennent aux cantons depuis l'entrée en vigueur du Code civil suisse (CC)<sup>1</sup> en 1912, dans le Canton de Vaud, plusieurs sites romains très riches sont mis en valeur par leur propre musée : le Musée romain de Lausanne-Vidy, le Musée romain de Nyon et le Musée d'Yverdon et région. Chacun conserve, par délégation de l'Etat, les collections provenant d'un périmètre déterminé par convention depuis l'entrée en vigueur en 2015 de la Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI, BLV 446.12).

Ce maillage serré de lieux de valorisation est encore enrichi par deux sites qui ne conservent pas de collections mais valorisent leur patrimoine antique local : la Villa gallo-romaine d'Orbe-Boscéaz et la Villa romaine de Pully (ArchéoLab).

Ces sept musées et sites archéologiques (SMRA, MCAH, Musée romain de Lausanne-Vidy, Musée romain de Nyon, Musée d'Yverdon et région, Villa gallo-romaine d'Orbe-Boscéaz et l'ArchéoLab) collaborent pour valoriser ensemble leurs collections et mettre en lumière leur complémentarité.

En effet, chacun aborde un aspect de la vie du territoire à l'époque romaine (statut administratif, ville ou campagne, routes et voies, artisanat et commerce, etc.), permettant ainsi à la population vaudoise de découvrir les multiples facettes de son canton mais aussi de la vie dans l'Antiquité. La collaboration de ces sept musées a permis la réalisation d'une cartographie du patrimoine antique vaudois, sous forme d'un dépliant, permettant ainsi au public de partir à la découverte de 30 lieux et vestiges sur le territoire cantonal (dépliant disponible sur [www.patrimoineantiquevd.ch](http://www.patrimoineantiquevd.ch)).

---

<sup>1</sup> Voir l'article 724 CC

## 5. Politique de diffusion des collections cantonales historiques

Contrairement à certains cantons romands qui ont centralisé leurs collections dans un musée de la capitale (Neuchâtel avec le Laténium, Genève aux MAH pour ne citer que ceux-ci), ou à d'autres cantons qui n'en ont pas (Fribourg par exemple), le Canton de Vaud est exemplaire dans sa généreuse politique de diffusion des collections sur l'ensemble de son territoire.

De petites institutions locales bénéficient également de prêts d'objets archéologiques du MCAH afin de mettre en lumière leur histoire (par exemple l'Abbatiale de Payerne, la Grange de la Dîme à Romainmôtier, la Maison de la rivière à Tolochenaz, le Musée des sciences de Sainte-Croix – désormais élément du futur Centre international de la mécanique d'art / CIMA, etc.).

Il convient par ailleurs de relever que cette politique ne se limite pas à l'archéologie. Depuis des décennies, le MCAH mène une généreuse politique de prêts d'objets historiques appartenant à l'Etat à de nombreux musées du territoire. C'est le lieu de rappeler qu'une centaine de musées sont installés sur le territoire vaudois, dont les 2/3 sont des musées d'histoire. Leurs collections se suffisent très souvent, mais le MCAH complète certaines séries avec des prêts, par exemple au Château de Nyon (porcelaines), au Château d'Aigle (objets liés au vin), au Château de Prangins-Musée national suisse et au Musée d'Yverdon et région (patrimoine scolaire). Enfin, plusieurs bâtiments emblématiques de l'Etat agrémentent leurs parcours de collections appartenant au MCAH, à l'instar du Château de Chillon et de la Cathédrale de Lausanne. Lors d'une visite d'un musée dans le Canton, le grand public voit ainsi très souvent des collections déposées par l'Etat (musées reconnus) ou prêtées par celui-ci.

Il importe encore de noter que, jusqu'en 2019, les collections cantonales d'archéologie et d'histoire ont été vues par environ 1 million de personnes chaque année (dont 800'000 entre la Cathédrale et le Château de Chillon).

## 6. Conclusion

Par l'intermédiaire de ses deux institutions cantonales d'archéologie et d'histoire, les SMRA et le MCAH, l'Etat de Vaud mène une politique volontariste de diffusion et de partage de ses collections, à des lieues d'un territoire polarisé entre Avenches et Lausanne où ces seuls sites permettraient aux classes et à l'ensemble de la population de s'émerveiller devant, et de réfléchir à, cette longue histoire commune.

Le Conseil d'Etat espère, par les activités déployées au sein de ses institutions cantonales et par la collaboration de celles-ci avec d'autres musées et sites archéologiques, par la future construction d'un nouveau Musée romain de site à Avenches, ainsi que par la restauration et valorisation du Palais de Rumine, démontrer l'intérêt et l'importance qu'il accorde à ce riche patrimoine antique vaudois.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 8 juin 2022.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*A. Buffat*